

Séance du 15 décembre 2014 à 19 heures

Commune de St Gély – Salle des fêtes

Aujourd'hui, lundi quinze décembre deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de St Gély –Salle des fêtes

Etaient présents :

57 titulaires dont 9 possédant une procuration

10 suppléants dont 2 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES

FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY

NUZEJOULS
PRADINES

SAINT CIRQ LAPOPIE
SAINT GERY
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de M. FERNANDEZ Pierre (tit) de ST MEDARD, M. MUNTE Serge (tit),
Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit), M. SIMON Michel (tit), Mme LOOCK Martine (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit) procuration de Mme BOUIX Catherine (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), M. TESTA Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle (tit) procuration de M. SINDOU Géraud, M. DELPECH Bernard (tit) procuration de Mme LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit) procuration de M. HUREAUX Roland (tit), Mme HAUDRY Sabine (tit), Mme EYMES Isabelle (tit),
M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit), M. GARS Michel (sup),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),
M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),
Mme LANES Bénédicte (tit), M. TREIL Jean (tit),
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
Mme VALETTE Roselyne (tit), M. PLANAVERGNE Jean-François (sup),
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. CANCEIL Philippe (tit),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit), M. VIVIER Jean-Luc (sup),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),
M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup) procuration de M. GALTHIE Jean-Noël (tit),
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit), M. LIAUZUN Christian (tit),
M. DECREMPS Frédéric (sup),
M. BORIES Olivier (tit), M. BERNIOT Pierre-Jacques (sup),
M. DESTRUDEL Jacques (sup),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. DIOT Fabrice (tit) procuration de M. LAVAU Pascal (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. GILES Jérôme (sup) procuration de M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE POPULATION – Sports

**Objet : Participation financière des Ets Scolaires aux frais de fonctionnement des Halles de Sports,
des piscines archipel, Divonéo et des stades– Année 2015**

A été adopté à L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 décembre 2014

Rapporteur : Alain SAN JUAN

Rédacteur : Frédéric BALDY

Service : Sports

Objet : Participation financière des Ets Scolaires aux frais de fonctionnement des Halles de Sports, des piscines archipel, Divonéo et des stades- Année 2015

Mesdames, Messieurs,

La mise à disposition des équipements sportifs est prévue dans les articles 72 de la loi 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, transposée dans le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L 1311-7, qui stipule que "l'utilisation d'équipements sportifs par une collectivité territoriale fait l'objet d'une participation financière au bénéfice de la collectivité territoriale propriétaire de ces équipements". Il est précisé, que le montant de cette participation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice INSEE de référence des loyers. La variation de cet indice est de 0.57 % (base 2nd trimestre 2014).

A) HALLES DE SPORTS

• Complexe Couvert de Cabessut - Dojo - Salle Sport Co	13,92 € par heure
• Palais des Sports	
• Gymnase Cabessut (ex IUFM) - Dojo - Salle Sport Co	
• Gymnase P. Ilbert - Salle de Gymnastique (avec salle annexe) - Salle Sport Co	
• Halle des Sports de Pradines - Dojo - Salle Sport Co	
• Halle des Sports du Montat - Dojo - Salle Sport Co	
• Halle des Sports d'Espère - Salle Sport Co	

B) PISCINES

a) Collèges – Ecoles primaires Hors GRAND CAHORS – Etablissements privés du second degré

- Archipel – Divonéo	0.96 € par enfant et par Entrée
----------------------	---------------------------------

b)° Lycées (Convention spécifique avec la Région)

- Archipel - Divonéo	29.83 € par couloir et par séance (dans la limite de 2 couloirs par tranche de 30 élèves)
----------------------	--

C) STADES

Lycées (Convention spécifique avec la Région)

- Terrains de grands jeux, Complexes Sportif P. ILBERT	9.90 € par heure d'utilisation
--	--------------------------------

D) GRATUITE

Accès gratuit sur l'ensemble de ces installations sportives pour toutes les écoles primaires de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

a- D'approuver les tarifs tels que défini ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

